

**COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 19 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf novembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

**PRÉSENTS** : BAILLY Sylvain, BOBET Myriam, CHARTON Laurent, DURY Lionel, JEANNEAUX Jean-Claude, LOGRE Jean-Louis, PEGUILLET Laurence, ROBERT Jean-Marie et THIÉBAUT Pierre.

**ABSENTS EXCUSES** : CLAVIER Dominique (pouvoir à M. CHARTON Laurent), LAPORTE Jocelyne (pouvoir à Mme PEGUILLET Laurence).

**ABSENTES** : BOGNON Céline, BOISSON Isabelle, POULEAU Valérie.

**SECRETAIRE** : Laurence PEGUILLET.

***LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :***

- De valider la proposition d'adhésion du GIP-e-Bourgogne Franche Comté.
- Que l'adhésion prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2018.
- De désigner Monsieur Pierre THIÉBAUT, Maire, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Madame Laurence PEGUILLET, 1<sup>ère</sup> adjointe, en tant que membre suppléant.
- De valider le règlement de la commande publique conformément au décret n°2016-360 du 25/03/2016 et au décret n°2017-516 du 10/04/2017.
- De valider le rapport de présentation du marché public pour la gestion de la foire d'automne.
- De prendre en charge 6 mètres de buses pour les passages de propriétés dans le cadre de la réfection des fossés communaux et 6 mètres de buses supplémentaires pour la propriété de M. et Mme GAUTIER.
- La fermeture définitive du dépôt de déchets verts sur la commune.

***LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC TROIS ABSTENTIONS (Mrs BAILLY, DURY et LOGRE)  
ET HUIT VOIX POUR (Mmes BOBET, LAPORTE et PEGUILLET, Mrs CHARTON,  
CLAVIER, JEANNEAUX, ROBERT et THIÉBAUT) DÉCIDE :***

- L'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 € sur le budget communal 2018.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h20.

*Le Maire*



***Pierre THIÉBAUT***